



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 12 février 2024</p> <p>Date de convocation 06 février 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 19</p> <p>Pouvoirs 07</p> <p>Votants 26</p>	<p>Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAÏ, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Mourad AFIF-HASSANI, Nadine DESCHAMPS, Guy COTTREZ, Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR,</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Daniel BREINER, Albert NANIYOULA à Pascal MARIE, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER, Danielle BERTRE à Karine BOTTE, Chantal INFRAÏ à Hervé LOUR</p> <p><u>Était absent</u> : William BERTRAND</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marie-Claude LAURET</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.18 – SUBVENTIONS – BUDGET VILLE – Vote des subventions aux associations 2024

Rapporteur : Pascal MARIE

Chaque année, la ville apporte un soutien au secteur associatif. La municipalité confirme ainsi son engagement aux côtés de celles et ceux qui participent activement à l'animation et à la vie locale de la commune.

La participation de la collectivité doit également être analysée en fonction des charges qu'elle supporte et qui ne sont pas valorisées dans le tableau des subventions :

- Soutien technique
- Soutien à l'ingénierie des projets
- Mise à disposition d'équipement adapté, entretien et investissement.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** les subventions attribuées aux associations et les participations au titre de l'année 2024 comme ci-dessous désignées :

Nom de l'association	Type	Subventions proposées en 2024
Acapella	Culture / Loisirs	600,00 €
Les acros du fils	Culture / Loisirs	100,00 €
Cercle Philatélique Archépointain	Culture / Loisirs	500,00€
Comité des Fêtes	Culture / Loisirs	32 000,00 €
Le Pont des Arts	Culture / Loisirs	2 500,00 €
FRAPPA DOGS	Culture / Loisirs	500,00 €
RASED	Sociale	800,00 €
FNACA	Sociale	250,00 €
UNC de l'Eure - Anciens Combattants	Sociale	250,00 €
ATLEA	Sociale	200,00 €
Cancers, la vérité pour nos enfants	Sociale	1 000,00 €
Sous-Total Culture / Loisirs / Sociale		38 700,00 €

Arche Volley Ball	Sportive	2 559,00 €
Basket Club Archépointain	Sportive	3 122,00 €
Badminton Archépointain	Sportive	1 316,00 €
AMCJ Dojo de l'Eure	Sportive	762,00 €
Elan Gymnique Archépointain	Sportive	4 719,00 €
Hand Ball	Sportive	3 744,00 €
Judo Club Archépointain	Sportive	1 859,00 €
Rugby Club Archépointain	Sportive	3 004,00 €
Tennis Club Archépointain	Sportive	3 505,00 €
Tennis de Table Pont de l'Arche	Sportive	2 292,00 €
FCSE Football	Sportive	8 476,00 €
Yoga	Sportive	642,00 €
Sous-Total Sport		36 000,00 €
OMS - Part Fixe	Sportive	2 812,50 €
UNSS	Sportive	500,00 €
TOTAL subventions associations et clubs sportifs		78 012,50 €
CCAS	Sociale	82 224,00 €
Résidence Les Pins	Sociale	20 000,00 €
TOTAL général subventions 2024		180 236, 50 €

Les élus, membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote de la subvention :

- COMITE DES FETES, 4 élus membres ne prennent pas part au vote :

Votants	26
Pour	22
Contre	-
Abstentions	4

- LE PONT DES ARTS, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- ATLEA, 2 élus membres ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	24
Contre	-
Abstentions	2

- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, 2 élus membres ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	24
Contre	-
Abstentions	2

- ARCHE VOLLEY BALL, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- BASKET CLUB ARCHEPONTAIN, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- JUDO CLUB ARCHEPONTAIN, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

- YOGA, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	26
Pour	25
Contre	-
Abstentions	1

Pour les autres subventions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26
Pour	26
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET